

La Roue Libre de Thau

Compte-rendu de la rencontre avec le Maire de Sète, président de Sète Agglopôle Méditerranée

17 juillet 2019

Mairie de Sète (8 h 30 - 9 h 30)

Participant.e.s

Ville et Agglomération

- François Commeinhes, Maire de Sète et Président de Sète Agglopôle Méditerranée (SAM)
- Vincent Sabatier, conseiller municipal à la circulation, stationnement, travaux de voirie
- Eric Vandeputte, agglopôle, chef du service mobilité et développement durable
- Jean Marchand, agglopôle, service développement durable et mobilité
- Damien Gertsch, directeur général des services techniques ville de Sète
- Benoit Deglo Debesses, directeur de cabinet Maire de Sète
- Mme Wijckmans, ville de Sète

La Roue libre de Thau

- Madeleine Verger, trésorière de la Roue libre de Thau
- Jean-Pierre Van Vooren, animateur atelier vélo de la Roue libre de Thau
- Daniel Rigaud, secrétaire de la Roue libre de Thau

François Commeinhes, Maire de Sète et président de SAM, introduit la réunion en précisant qu'il **entend beaucoup parler du vélo** en ce moment. Cette rencontre à la demande de l'association est donc opportune. M. Commeinhes rappelle que beaucoup de choses ont déjà été faites en faveur du vélo : la prime pour l'achat de vélo électrique proposée par l'agglomération, et sur la ville de Sète, la réalisation de pistes cyclables, la dernière en date étant celle de la Corniche de Neuburg qui permet la liaison avec la voie verte du Lido. Le passage (en encorbellement) du Pont de l'Avenir (à la hauteur des Quilles) aura lieu après l'été pour une question de marché.

Toutefois, le coeur de ville est contraint, c'est pourquoi la municipalité envisage de réaliser des parkings enterrés afin de dégager les voitures de la surface ce qui permettra d'y réaliser des aménagements piétons et cyclables.

Reste toutefois la difficulté de traverser Sète à vélo. La ville envisage une voie cyclable au Nord (le long de la voie ferrée) qui aboutira au Pont Levis et dont le tracé est encore en cours de discussion.

La Roue libre de Thau remercie le Maire d'avoir répondu favorablement à sa demande de rencontre. L'association existe depuis 2015 et regroupe près de 150 adhérents. Elle milite pour le **vélo comme outil de mobilité au quotidien** à l'échelle du bassin de Thau.

Un dossier est remis aux participants qui présente :

- Un projet de **Maison du Vélo** permettant d'offrir des services vélo à l'échelle de l'agglomération (auto-réparation, information, location, apprentissage par une vélo-école, marquage, événements autour du vélo...)

- Les **propositions d'aménagements cyclables** sur Sète sous la forme de trois cartes présentant les points noirs, les projets actuels et les propositions de l'association,
- Le cahier d'acteur élaboré lors de la consultation du plan Hérault Vélo lancé par le Département,
- Le document de référence de la Roue libre intitulé « pour un bassin de Thau cyclable ».

Les deux principaux points à aborder sont **l'activité d'auto-réparation** (atelier de Sète au 6 rue Pierre Sémard et tous les deuxièmes samedis du mois à Frontignan) et **l'accessibilité des vélos en coeur de ville à Sète**.

Concernant l'atelier d'auto-réparation, l'association souligne qu'il répond à une forte demande locale, les vélocistes de la ville ne réparant que les vélos qu'ils ont eux-mêmes vendus. Plus globalement, la réparation de vélos n'est pas économiquement rentable pour les professionnels.

Le Maire indique qu'un garage solidaire est en cours de réflexion à l'Île de Thau (au départ pour tenter de canaliser la mécanique sauvage) qui pourrait accueillir l'activité d'auto-réparation de vélos. La Roue libre de Thau se déclare intéressée par cette perspective, rappelant qu'elle avait envisagé un moment de proposer une vélo-école pour adultes sur l'Île de Thau.

La Roue libre rappelle l'évolution qui a conduit depuis 2008 au « **code de la rue** » qui se traduit par des dispositifs comme le double-sens cyclable, les sas vélos aux intersections, les tourne-à-droite aux feux. Elle regrette que cette réglementation en faveur des vélos ne se soit pas encore effective à Sète, la question principale étant celle de **rendre légitime le vélo dans l'espace public**.

Si l'association se félicite des récents engagements de l'agglomération en faveur des modes actifs comme l'attestent le Plan Climat, Air, Energie Territorial (PCAET) et le Plan de Déplacement Urbain (PDU), le préalable à toute déclaration d'intention pro-vélo et marche consiste à **diminuer de manière volontariste le trafic automobile**. Certes, cela requiert une forte ambition et du courage politique tant cet objectif semble impopulaire et anti-électoraliste !

Toutefois, tant que la circulation en ville ne sera pas apaisée, la crainte de l'accident restera le principal motif de non recours au vélo. Le second motif est la peur du vol de vélo. Or, l'association constate que les arceaux vélos sont encore insuffisants en ville, et quand ils existent, ils sont souvent occupés par les deux roues motorisées.

Cela conduit la Roue libre à poser la question des places de parking sécurisées pour les vélos dans le futur pôle d'échange multi-modal (la gare de Sète) en cours de construction. Le nombre de vélo-taiffeurs (personnes se rendant au travail à vélo) est important et la jauge de 30 places prévues pour le futur parking de la gare risque d'être rapidement dépassée.

Eric Vandeputte indique qu'il y aura entre 60 et 80 arceaux vélos en plus des 30 places sécurisées de parking, et qu'il sera toujours possible, en fonction des besoins, de rajouter un second module de parking vélos.

Jean Marchand indique que l'agglomération a été **lauréate de l'appel à projet de l'ADEME** « vélo et territoire ».

Dans ce cadre, un **chargé de mission Vélo** va être recruté par l'agglomération, il viendra épauler le service mobilité en matière de déplacements actifs. Il aura notamment pour mission de tenter de faire travailler ensemble les collectivités territoriales.

En effet, la Roue libre de Thau fait le constat que, trop souvent, les collectivités « *se renvoient la balle* » à propos des aménagements, telle voie relevant du Département, tel quai relevant du port qui est de compétence régionale... Ce jeu de « ping-pong » entre les différents niveaux du « mille-feuilles » territorial pénalise fortement les projets d'aménagement vélo. C'est pourquoi l'association plaide pour une « **gouvernance vélo** » regroupant les différentes collectivités (villes, agglomérations, département, région). Le Maire reconnaît que le vélo n'est « *ni de droite, ni de gauche* » et qu'il serait normal que les collectivités se coordonnent dans l'intérêt général sur un sujet comme le vélo.

Les différentes missions du prochain responsable vélo, dont le poste sera financé par l'ADEME, seront de :

- élaborer un cahier des charges des discontinuités cyclables dans l'agglomération,
- travailler à un schéma cyclable de stationnement sécurisé court, moyenne et longue durée (pour lesquelles différentes options existent),
- le jalonnement des itinéraires cyclables,
- des services vélo innovants.

Vincent Sabatier constate que les relations entre la Ville et l'association sont désormais rétablies et que des échanges réguliers ont lieu avec la responsable de la voirie, Inès L'Hénoret.

Concernant la mise en place de **double-sens cyclables** (DSC) dans la zone 30 de Sète, plutôt que d'expérimenter sur une unique voie, il a été décidé d'établir un plan plus large. Le plan, remis aux participants, propose plusieurs DSC dans les quartiers du Théâtre et des Quatre-Ponts. La mise en place des panneaux est prévue pour le mois d'août. Il propose que la Roue libre sollicite une réunion avec le service pour finaliser le plan de mise en place des DSC. Damien Gertsch confirme son accord pour que l'association soit associée au travail en cours sur le plan de double-sens cyclable et sur le projet de voie verte Nord.

Le Maire, appelé par un autre rendez-vous, quitte la réunion en souhaitant que l'association ait compris son état d'esprit et proposant de prolonger le travail en commun afin d'avancer de manière cohérente et globale.

Jean Marchand précise que le service mobilité de l'agglomération travaille actuellement sur une **carte des temps** à partir des pôles générateurs de déplacement.

La Roue libre évoque le point noir que constitue le passage sous la voie ferrée sur le Bd de Verdun pour accéder à la piste cyclable de la Plagette. Vincent Sabatier rappelle que le dispositif mis en place a pour but d'empêcher le passage des scooters et qu'il a été réalisé à la demande du comité de quartier de la Plagette. Si l'association est en mesure de lui proposer un dispositif alternatif permettant un meilleur passage des vélos tout en bloquant les scooters, il est preneur.

Concernant la réfection de la zone d'activité des Eaux Blanches, il est confirmé qu'un aménagement pour les vélos est prévu (sur un des trottoirs).

Enfin, Vincent Sabatier rappelle qu'il n'oublie pas la demande de la Roue libre d'un local pour l'atelier d'auto-réparation et que le service voirie est en cours de recherche.

La réunion se termine à 9 h 30.